

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 22 octobre 2020 à 19 h 30.

Noter que la réunion se déroule par visioconférence et enregistrée vu la situation exceptionnelle (COVID-19). De plus, le tout se déroule à huis clos.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines

Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges

André Roy, représentant de Saint-Martin

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre

Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

René Drouin, représentant de Saint-Philibert

Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Jeannot Drouin, représentant de Lac-Poulin

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION NO: 5448-20

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche

APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants :

7.1 - Rôle des administrateurs

13.1- Entente Environek 2020-2021

13.2- Compacteur

13.3- Dossier Patrick Marcoux

Et en y retirant l'item suivant :

4. Suivi du plan de communication.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5449-20

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 17 SEPTEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 17 septembre soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 22 octobre 2020;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de septembre 2020;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de septembre 2020, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;

RÉSOLUTION NO: 5450-20

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur René Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 641 837,01 \$, salaires : 57 256,29 \$, pour un montant total de 699 093,30 \$.

ADOPTÉE

INFORMATIONS

TRAVAUX SUR LE SITE

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET.

RÉSOLUTION NO : 5451-20

RÉUNION DU 22 OCTOBRE 2020 À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT que le 26 avril 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a pris un arrêté ministériel qui vient modifier les règles sur la tenue des séances et de toute autre réunion au sein des organisations municipales;

CONSIDÉRANT que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que lorsqu'un vote secret est requis, celui-ci puisse être tenu par tout moyen de communication convenu par toutes les personnes ayant droit de vote ou, à défaut, par tout moyen permettant, à la fois, de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquemment et de préserver le caractère secret du vote;

CONSIDÉRANT que le dixième alinéa du dispositif de l'arrêté numéro 2020-004 du 15 mars 2020, portant sur les séances tenues par tout conseil et par tout conseil exécutif ou administratif d'une municipalité, d'une communauté métropolitaine, d'une société de transport en commun ou d'une régie intermunicipale, est abrogé;

CONSIDÉRANT que l'enregistrement vidéo ou audio des délibérations et prise de décisions pour la période de la pandémie devra être publié sur notre site internet;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte que la réunion du 22 octobre 2020 soit tenue par visioconférence, à huis clos et enregistrée. Son contenu devra être disponible sur le site Internet de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5452-20

MODIFICATION RÈGLEMENT #62-20

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités ont demandé par résolution de revoir le budget vu la hausse de 32%;

CONSIDÉRANT que le budget doit être approuvé par le 2/3 des municipalités membres;

CONSIDÉRANT qu'une réunion ZOOM avec les directeurs et directrices généraux, ainsi que quelques maires aussi présents, des municipalités membres de la Régie a eu lieu pour expliquer la hausse;

CONSIDÉRANT que la Régie a apporté certaines modifications au budget;

CONSIDÉRANT que la Régie conserve à partir de maintenant l'entièreté de la compensation versée par Éco Entreprises Québec et Recycle Médias, ce qui abroge la résolution #4326-12;

CONSIDÉRANT qu'un vote est demandé par monsieur Martin Saint-Laurent, vice-président de la Régie et représentant de Saint-Simon les Mines, et dont les résultats sont :

Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins, en faveur;

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines, en faveur;

Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges, en faveur;

André Roy, représentant de Saint-Martin, en faveur;

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce, en faveur;

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth, en faveur;

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset, en faveur;

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René, en faveur;

Jeannot Drouin, représentant de Lac Poulin, en faveur;

Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper, en faveur;

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre, en faveur;

Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie, en faveur;

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie, en faveur;

René Drouin, représentant de Saint-Philibert, en faveur;

Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré de Shenley, en faveur;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le budget soit accepté par ce conseil avec les modifications apportées. Voir les résultats du vote.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5453-20

AJUSTEMENT DES QUOTES-PARTS 2020

CONSIDÉRANT que la Régie ajuste les quotes-parts en début d'année pour l'année précédente;

CONSIDÉRANT que cet ajustement se fait en fonction du tonnage réel pour l'enfouissement et des coûts réels pour la collecte sélective;

CONSIDÉRANT qu'en 2020, la Régie a subi de fortes hausses au niveau de la collecte et le transport des matières recyclables et une autre forte hausse au niveau du traitement de ces matières;

CONSIDÉRANT que les municipalités membre de la Régie risquent de recevoir une facture élevée, en plus de l'augmentation des quotes-parts pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Bégin
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la Régie accepte la possibilité de payer une partie de cet ajustement avec son surplus accumulé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5454-20

FOURNITURE DIESEL 2021

CONSIDÉRANT que la Régie a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de diesel en 2021 auprès d'une seule entreprise :
- Filgo Énergie

CONSIDÉRANT que la soumission reçue a été ouverte ce 19 octobre 2020 à 11 h 01 heures et que le différentiel de la soumission reçue se résume comme suit :
- Filgo Energie : -1.20

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture de la soumission a été remise aux membres de ce conseil présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Richard Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Filgo Énergie la fourniture de diesel pour l'année 2021, selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5455-20

FOURNITURE DE GRANULATS 2021

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté, par sa résolution #5422-20 adoptée le 20 août 2020, son directeur général et secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres public pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture de soumissions a été remise à chacun des administrateurs présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes:

SOUSSIONNAIRES	Pierre 0-3/4	Pierre ¾ net	Pierre 4 à 8"	Sable lavé	Sable filtrant Classe A	Sable Classe B	Tuf
EXCAVATION R. BEAUDOIN & FILS INC.	13,06	15,26	20,76	-	-	-	9,66
DULAC ET FILS	15,17	15,22	21,95	-	-	-	10,62
EXCAVATION PAUL JACQUES	12,45	14,50	20,60	21,50	20,00	12,00	9,10

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues peuvent contenir des dérogations mineures, lesquelles ne changent en rien les prix déposés;

CONSIDÉRANT qu'à ces prix il faut ajouter les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les matériaux granulaires nécessaires en 2021 soient commandés chez le fournisseur ayant déposé la meilleure offre dans chacune des catégories, telles que décrites dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5456-20

LOCATION DE MACHINERIES POUR 2021

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté, par sa résolution #5422-20 adoptée le 20 août 2020, son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Eric Maheux, afin d'aller en appel d'offres public pour la location de machineries avec opérateur pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture de soumissions a été remise à chacun des administrateurs présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes:

TRACTEUR SUR CHENILLE

FOURNISSEURS:	Marque	Modèle	Année	Taux horaire \$ soumis
Excavation Paul Jacques	Caterpillar	D5MXL	2002	130,00 \$
	John Deere	JD450G	1989	100,00 \$
Dulac et Fils	Caterpillar	D-5K LGP	2009	130,00 \$

ANALYSE POUR 2021 - LOCATION DE MACHINERIE PELLE HYDRAULIQUE

FOURNISSEURS	Marque	Modèle	Année	Capacité	Taux horaire soumis
Excavation Paul Jacques	Caterpillar	305.SD	2011	½ verge	90,00 \$
	Caterpillar	311D	2013	¾ verge	113,00 \$
	Caterpillar	326F	2015	1 ¾ verge	140,00 \$
	Caterpillar	320D	2010	1 ¼ verge	128,00 \$
	Caterpillar	330F	2012	2 ¼ verges	150,00 \$
	Caterpillar	336F	2018	2 1/2 verges	185,00 \$
Dulac et Fils	John Deere	50D	2007	½ verge	90,00 \$
	John Deere	50D	2007	½ verge	90,00 \$
	Komatsu	PC-138USLC-8	2008	½ verge	110,00 \$
	Caterpillar	320F L	2016	1 ¼ verge	130,00 \$
	Caterpillar	330D	2007	2 ¼ verges	180,00 \$

ANALYSE POUR 2021 - LOCATION DE MACHINERIE CHARGEUR SUR ROUES « loader »

FOURNISSEURS	Marque	Modèle	Année	Capacité	Taux horaire soumis
Excavation Paul Jacques	Caterpillar	924H	2008	3 Verges	100,00 \$
	John Deere	544J	2006	3 Verges	110,00 \$
Dulac et Fils	Caterpillar	IT-28F	1994	2 ½ Verges	115,00 \$
	Caterpillar	926	1988	2 ½ Verges	115,00 \$
	John Deere	310SE	2006	1 ½ Verges	95,00 \$

ANALYSE POUR 2021 - LOCATION DE MACHINERIE
ROULEAU COMPACTEUR

FOURNISSEURS	Marque	Modèle	Année	Capacité	Taux horaire soumis
Excavation Paul Jacques	Caterpillar	CS553	1987		115,00 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la machinerie nécessaire en 2021 soit commandée selon les besoins et les prix soumis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5457-20

FOURNITURE DE BACS BLEUS 360L – 2021

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté, par sa résolution #5422-20 adoptée le 20 août 2020, son directeur général et secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres public pour la fourniture de bacs bleus 360L pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture de soumissions a été remise à chacun des administrateurs présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est la suivante:

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX
IPL Inc	66,02 \$ plus taxes (par unité)

CONSIDÉRANT qu'à ce prix il faut ajouter les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à IPL Inc. le mandat de fourniture de bacs bleus 360L pour la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021, et ce, selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5458-20

FOURNITURE D'ESSENCE ET DE DIESEL À LA POMPE – 2021

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté, par sa résolution #5422-20 adoptée le 20 août 2020, son directeur général et secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres public pour la fourniture d'essence et de diesel à la pompe pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'ouverture de la soumission a été remise à chacun des administrateurs présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est la suivante:

INVITÉS	ESSENCE ESCOMPTE ACCORDÉ EN %	DIESEL ESCOMPTE ACCORDÉ EN %
Garage Serge Poulin Inc.	2,55 %	2,55 %

CONSIDÉRANT qu'à ces prix il faut ajouter les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Garage Serge Poulin Inc. le mandat de fourniture d'essence et de diesel à la pompe pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, et ce, selon l'offre déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5459-20

EMPLOI ÉTÉ CANADA 2021

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil autorise Madame Josée Larivière, adjointe administrative à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, à déposer une demande d'aide financière pour l'embauche d'un maximum de deux (2) étudiants dans le Programme Emploi Été Canada 2021;

QUE Madame Larivière soit autorisée à signer tous les documents nécessaires dans ce dossier, pour et au nom de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5460-20

DÉNEIGEMENT 2020-2021

- CONSIDÉRANT que les opérateurs du système de traitement des eaux de lixiviation à la Régie doivent se présenter quotidiennement sur les lieux;
- CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'il y ait des chutes de neige lors des fins de semaine et/ou lors des congés fériés;
- CONSIDÉRANT qu'un prix/sortie a été demandé à Excavation Paul Jacques Inc. pour effectuer au besoin le déneigement à partir de l'entrée principale du lieu d'enfouissement technique jusqu'au bâtiment du système de traitement des eaux;
- CONSIDÉRANT que le prix demandé est de 100,00 \$ plus taxes applicables par sortie;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Carrier
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée et accorde le mandat à Excavation Paul Jacques Inc., tel que décrit dans son offre de service datée du 5 octobre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5461-20

ENTENTE ENVIRONEK 2020-2021

- CONSIDÉRANT que la Régie accepte à son écocentre la tubulure d'érablières avec ou sans broche;
- CONSIDÉRANT que le Groupe APTAS inc., pour sa division Environek, souhaite établir un protocole d'entente avec la Régie en ce qui a trait à la récupération et au traitement de la tubulure d'érablières en provenance du territoire couvert par la Régie;
- CONSIDÉRANT que cette entente entre en vigueur pour une période de 1 an à compter de la date de signature des deux parties;
- CONSIDÉRANT que cette entente est renouvelable de gré à gré à chaque année. Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties en tout temps avec un préavis de 30 jours;
- CONSIDÉRANT les modalités suivantes :

- Tubulure sans aucunes pièces = 250 \$ /tonne métrique payable
- Tubulure sans broches et pièces métalliques mais avec autres composantes = aucuns frais
- Tubulure avec broches et autres pièces métalliques = 200 \$ / tonne métrique facturé;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
 APPUYÉ par Monsieur Richard Lachance
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par Environek concernant la récupération de la tubulure d'érablières, selon les conditions mentionnées dans les considérants.

ADOPTÉE

Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins demande le huis clos. Il est 21 h 08.

RÉSOLUTION NO : 5462-20

DOSSIER PATRICK MARCOUX

CONSIDÉRANT que monsieur Patrick Marcoux a contesté son licenciement suite à l'abolition du poste de contremaître survenu le 20 décembre 2018, résolution #5207B-18;

CONSIDÉRANT que le 29 mai 2019, le Tribunal administratif du travail a accueilli la plainte de monsieur Marcoux;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette décision, la Régie a décidé de porter la cause en appel, en cour supérieure;

CONSIDÉRANT que le Tribunal a rejeté le pourvoi en contrôle judiciaire de la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
 APPUYÉ par Madame Richard Lachance
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil reçoive la décision de la cour supérieure et verse à Monsieur Marcoux les dédommagements mentionnés dans le jugement.

ADOPTÉE

Le huis clos est levé. Il est 21 h 16.

Les membres de ce conseil sont informés du sujet suivant :

L'avancement des travaux effectué sur le compacteur. Tout va bien, nous devrions le recevoir à la mi-novembre.

RÉSOLUTION NO: 5463-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 21 h 23.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE

MARCEL BUSQUE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ERIC MAHEUX